



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R24-2022-010

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2022

# Sommaire

**Direction régionale de l'économie, de l'emploi, travail et de la solidarité de la région Centre-Val de Loire /**

R24-2021-12-30-00016 - Décision portant agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » BEE ANGELS SASU LABEL ABEILLE?? (2 pages)

Page 3

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,  
travail et de la solidarité de la région Centre-Val  
de Loire

R24-2021-12-30-00016

Décision portant agrément « Entreprise Solidaire  
d'Utilité Sociale » BEE ANGELS SASU LABEL  
ABEILLE

**DIRECTION REGIONALE  
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,  
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DECISION**

portant agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale »

La Préfète de la région Centre-Val de Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le code du travail notamment l'article L. 3332-7-1 complété par les articles R3332-21-1, R3332-21-2, R3332-21-3, R3332-21-4, R 3332-21-5 ;

**VU** la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

**VU** le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » régi par l'article L. 3332-17-1 du code du travail ;

**VU** l'arrêté ministériel du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) ;

**VU** le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

**VU** l'arrêté du 25 mars 2021 nommant Pierre GARCIA, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des Solidarités de la Région Centre-Val de Loire ;

**VU** la demande d'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale» présentée le 17 novembre 2021 par Monsieur Bertrand LAURENTIN, président de « BEE ANGELS SASU – LABEL ABEILLE », 15 rue de la Forêt – 45400 FLEURY LES AUBRAIS - N° Siret : 811 903 954 00014 ;

**CONSIDERANT QUE** l'entreprise répond aux exigences mentionnées au II de l'article L.3332-17-1 du code du travail ;

## DÉCIDE

ARTICLE 1 : « BEE ANGELS SASU – LABEL ABEILLE », dont le siège social est situé 15 rue de la Forêt – 45400 FLEURY LES ABRAIS, est agréée en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) au sens du II de l'article L. 3332-17-1 du code du travail.

ARTICLE 2 : Cet agrément est accordé pour une durée de deux ans à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Orléans, le 30 décembre 2021  
Pour la Préfète de région et par délégation,  
Le directeur régional de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités  
Signé : Pierre GARCIA